

## 4. Travail

### 4.4 Localisation, formation et développement des compétences

#### Suivi et évaluation

Les entreprises doivent faire le suivi des résultats de leurs programmes de formation (y compris les résultats sur le plan de l'emploi) et offrir des possibilités d'emploi à un nombre raisonnable de personnes ayant suivi une formation.

Les entreprises doivent mettre en place les mécanismes nécessaires pour surveiller et mesurer l'efficacité de leurs plans de gestion et leur conformité aux obligations juridiques et contractuelles ainsi qu'aux exigences réglementaires. Le suivi consiste habituellement à consigner les renseignements nécessaires sur le rendement et à les comparer avec les indicateurs ou les exigences des programmes de gestion. Il fait appel aussi à des mécanismes dynamiques, comme des audits et des inspections internes. Les entreprises doivent documenter le rendement, prendre les mesures correctives et préventives nécessaires et modifier en conséquence leurs plans et leurs programmes de gestion. Elles doivent mettre en œuvre ces mesures en collaboration avec les tierces parties et faire un suivi de leurs incidences.

#### Questions pour l'auto-évaluation

- A-t-on mis en place des processus pour suivre et évaluer l'efficacité des programmes de formation et des politiques de localisation?

#### RESSOURCES ADDITIONNELLES

Community Development Toolkit (en anglais) Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque du site Web du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM).

Mining Partnerships for Development Toolkit (en anglais) Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque du site Web de l'ICMM.

(anglais seulement) A Guide to Getting Started in Local Procurement

<http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/03e40880488553ccb09cf26a6515bb18/.pdf?MOD=AJPERES>